



Animateurs

Alain Hayot, membre de l'Exécutif national chargé de l'écologie et du développement durable

Denis Cohen, membre du Conseil national

Nadège Haye, membre du Conseil national

Collaborateurs

Claudine Ludwig, Patrice Busque

Animateurs des ateliers

Énergie : Denis Cohen

Risques : Luc Foulquier

Déchets : Jean-Claude Cheinet

OGM : Claude Seureau

Eau : Jacques Perreux

Écologie urbaine : Makan Rafadjjou

Environnement-santé : André Brunstein

Climat : Patrice Busque

Maquette : Suzy Lornac

Contact

Claudine Ludwig

01 40 40 13 67 - cludwig@pcf.fr

Site web : www.pcf.fr

après le Grenelle quelle révolution écologique ?

par Alain Hayot, responsable de la commission Environnement du PCF

Reconnaissons que le Grenelle de l'environnement, si les premières mesures annoncées sont suivies d'effet, peut permettre à la société française de franchir un cap et d'entamer un processus de rattrapage. Les ONG, les associations mais aussi les organisations syndicales et professionnelles, des parlementaires ont confronté des points de vue souvent convergents, parfois divergents dans les groupes de travail. Les propositions de ces groupes ont souvent rencontré les aspirations et les exigences exprimées par les Français dans de nombreux sondages. On peut regretter que les forces politiques en tant que telles aient été quelque peu tenues à l'écart de ce processus qui a mis directement en relation le pouvoir et la société civile au détriment du grand débat national et populaire que mérite un tel sujet. Faisons en sorte que la loi de programmation prévue pour début 2008 en soit l'occasion.

Sur le fond, que penser des premiers résultats, en particulier des engagements du président de la République ?

Il promet une "révolution écologique" et ouvre des chantiers qui, même s'ils ne suivent pas totalement les recommandations des groupes de travail, vont exiger autant de combats nécessaires pour que des mesures concrètes et des moyens suffisants permettent des avancées réelles dans tous les domaines concernés par la crise écologique. L'enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique et pour le respect de la biodiversité ce sont les conditions de vie, d'habitat, de transports, de santé, d'accès à une alimentation et à des ressources naturelles saines, à une énergie propre et durable de nos concitoyens, en particulier des plus défavorisés d'entre eux. Désormais, le constat est partagé que la crise écologique, en mettant en cause la préservation de la planète, compromet gravement une dimension essentielle de l'histoire de l'humanité, le progrès.

Poussons le débat, quand N. Sarkozy dénonce notre modèle de croissance sans le nommer : nous ne sommes pas confrontés à une sorte de fatalité, mais au fait que le modèle de croissance dominant, le capitalisme, produit dans des conditions qui ne satisfont ni aux besoins sociaux ni aux exigences environnementales. Nous subissons un productivisme aveugle que nous avons, reconnaissons-le, longtemps accompagné en croyant défendre l'emploi. Mais, aujourd'hui, ce productivisme est totalement dépendant d'une globalisation financière permettant de détruire l'emploi à un endroit pour mieux exploiter une main-d'œuvre moins chère ailleurs, dans des conditions de production moins contraignantes.

Ce système obéit prioritairement à des critères de rentabilité financière à court terme. Or les temps courts du profit sont incompatibles avec les temps longs des écosystèmes. C'est ainsi que, pour ne prendre que cet exemple, la déforestation en Amazonie, en Afrique ou en Asie du Sud-Est trouve son origine dans l'action de multinationales qui y substituent des monocultures intensives y compris pour produire des agrocarburants à l'usage des pays du Nord.

(suite page 2)

DANS CE NUMÉRO

Repères

Climat : la conférence de Bali doit faire changer la donne

page 3

Points de vue sur le Grenelle de l'environnement

Enjeu climatique : quelle appréciation ?

page 7

Quelle politique agricole commune ?

page 8

Agrocarburants : état des lieux et perspectives

page 9

Stopper la perte de la biodiversité

page 14

Travaux des ateliers

Atelier environnement-santé : débat sur l'incinération sur le site du PCF

page 15



Après le Grenelle, quelle révolution écologique ? (suite)

Examinons les premières propositions du Grenelle : oui, il est positif de vouloir doubler les surfaces consacrées à l'agriculture biologique, de diminuer de moitié l'utilisation des pesticides et d'appliquer le principe de précaution aux OGM, mais soyons conscients qu'il faudra l'imposer aux grands semenciers et aux multinationales comme Monsanto ; oui, il est positif de transférer au fret ferroviaire une bonne partie du transport de marchandises assuré par la route, mais cela va exiger de réorienter la politique de la SNCF qui veut fermer des centaines de gares de fret ou de ne pas céder aux lobbies des transporteurs routiers ; oui, il est positif d'entamer la rénovation thermique du bâti ancien et construire aujourd'hui sur une base énergétique positive, mais peut-on le faire sans poser la question du "qui paie", sans cesser d'alimenter la spéculation immobilière et sans lier cette "révolution énergétique" à la résolution de l'intolérable crise actuelle du logement. Le "qui paie" pose la question d'une autre fiscalité à la fois plus efficace sur le plan environnemental et plus juste socialement, et aussi celle du financement à l'heure des menaces de privatisation qui pèsent sur la Caisse des dépôts alors qu'elle devrait devenir la banque publique du développement durable. Oui, il faut d'urgence rattraper notre retard en matière de recherche et de production d'énergies renouvelables mais comment le faire quand on se prive de la maîtrise publique des choix industriels énergétiques et que l'on privatise les outils essentiels que sont nos services publics de l'énergie. Cela vaut aussi pour l'eau, les déchets, la biodiversité. Le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) le souligne dans un rapport : "Si l'on veut vraiment résoudre la crise écologique, il faut arrêter la privatisation généralisée des ressources et des services".

Si le capitalisme est capable aujourd'hui de trouver dans l'écologie un champ nouveau de profits par exemple en dépolluant sans cesse ce qu'il a pollué, crise sociale et crise écologique forment un noeud que la logique libérale ne peut trancher, un noeud illustré par deux questions essentielles : celle de savoir au bénéfice de qui on veut résoudre la crise écologique subie aujourd'hui par les plus pauvres, celle de dépasser les formes politiques de domination et de gestion dans les territoires et les entreprises au profit d'une démocratie participative et citoyenne, question singulièrement absente du Grenelle.

Il ne suffit de pas de définir une politique écologique en soi. Il faut promouvoir une politique écologique et sociale des transports, de l'habitat, de l'agriculture et de la biodiversité, de l'urbanisme et de l'aménagement, de la fiscalité au plan national comme européen et mondial. Pour la gauche, le Grenelle de l'environnement doit devenir un combat de rassemblement réunissant toutes ses composantes dans un dialogue permanent avec les associations écologistes.

Tout reste à faire pour permettre de déboucher réellement sur des mesures efficaces écologiquement et socialement. Le débat parlementaire doit être l'occasion d'y travailler ensemble. Reste que si la gauche a été prise de court sur cette question, comme sur d'autres, c'est qu'elle est confrontée à un problème de fond et pas seulement stratégique : il lui faut reconstruire un projet de transformation sociale qui n'emprunte ni au libéralisme ni au productivisme, un projet d'émancipation humaine croisant enjeux social, écologique et démocratique. Vaste programme.

Alain Hayot



CLIMAT

la conférence de Bali doit faire changer la donne

Patrice Busque

Pour limiter les conséquences du réchauffement climatique, une course de vitesse s'est engagée. **Il y a urgence d'une action internationale pour diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre en 2050 dans le monde par rapport à leur niveau de 1990** ; pour limiter à 2 degrés la hausse de la température moyenne à la fin de ce siècle et rendre le réchauffement de la planète supportable. Face à cette urgence, quelques signes positifs avant la conférence de Bali qui se tient du 3 au 14 décembre 2007 :

- l'Union européenne s'engage à réduire de 20 % seule ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, de 30 % si des efforts sont engagés dans un cadre multilatéral mondial
- les tentatives de contournement par les États-Unis du dispositif contraignant de Kyoto et de l'ONU (objectifs quantifiés assortis de sanctions en cas de dépassement) en proposant aux pays émergents des actions de réductions d'émissions volontaires se sont heurtées à un échec : les pays émergents veulent des mesures, certes de nature différente de celle des pays industrialisés, mais dans le cadre de l'ONU.

- l'Australie devrait maintenant ratifier le protocole de Kyoto isolant un peu plus les États-Unis.

Il reste que la tâche à accomplir est immense, tant le dossier du climat est imbriqué dans les rapports Nord-Sud, les rapports Europe, États-Unis, pays émergents et que les considérations environnementales sont liées aux considérations diverses, et notamment d'approvisionnement énergétique, de développement économique et de concurrence.

Une certitude : l'économie capitaliste sous sa forme actuelle et sous son degré actuel de régulation ne pourra pas apporter la réponse. Dans ce domaine aussi on voit que la crise est celle d'un système qu'il faut remplacer par un autre système.

Dans cette optique de dépassement du cadre libéral actuel, on peut apporter quelques pistes et suggestions. Les réponses doivent être apportées au niveau de l'approche sur l'évolution des gaz à effet de serre d'ici 2100 dans le monde, à celui du choix des instruments pour limiter émissions ainsi qu'à celui des options à proposer pour le cadre financier et juridique des engagements multilatéraux après 2012 (fin de la première période d'application de Kyoto).

I. L'approche sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans le monde

L'approche la plus pertinente et la plus efficace est de déterminer **le taux d'émission par habitant** vers lequel il faut que tous les États du monde convergent en 2100 pour permettre le maintien d'une concentration des émissions de CO₂ de 450 ppm (parties par millions) dans l'atmosphère, limitant les conséquences dramatiques du réchauffement planétaire. Ce taux devrait être de **0,7 tonne de CO₂ équivalent par habitant**. Ensuite, il faut s'entendre sur la trajectoire d'évolution des émissions par habitant pour parvenir à cette convergence.

Si cette trajectoire est celle d'une pente pour les pays industrialisés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, elle est plutôt celle d'un "dos d'âne" pour les pays moins développés afin de leur permettre la croissance nécessaire, même si cette croissance doit bénéficier des transferts de technologie

en provenance des pays du Nord, la rendant ainsi moins "carbonée".

Cette approche de convergence des émissions par habitant vers un taux minimal a le mérite de combattre l'excuse de certains pays développés pour ne pas agir au prétexte que les émissions des pays émergents croissent. Ainsi, on peut rappeler qu'en 2025 les émissions par habitant de la Chine devraient être de seulement 5,64 tonnes de CO₂ par habitant, et celles de l'Inde de 1,42 t de CO₂ par habitant contre 22,79 tonnes de CO₂ par habitant pour les États-Unis. L'approche des émissions par habitants a aussi le mérite de faire apparaître que la France, grâce à une production électrique fondée sur l'énergie nucléaire, possède l'un des taux d'émission de CO₂ par habitant les moins élevés d'Europe (6,65 tonnes de CO₂ par habitant en 2005).





II. Les instruments disponibles

a) Le marché mondial du carbone

L'instauration d'un marché mondial du carbone est l'ambition affirmée par la Commission européenne qui souhaite qu'après 2012, sur la base du système européen d'échange de quotas d'émission, devenu récemment plus efficace pour la période 2008-2012 (prix du CO₂ prévu entre 22 et 25€ la tonne de CO₂), les autres pays du monde, notamment ceux dépourvus d'engagements dans le cadre de Kyoto, en instituent de semblables et se connectent à lui. C'est prévu notamment pour les systèmes en voie de mise en place dans des États nord-américains.

On en espère un effet de levier, susceptible d'aider à faciliter une négociation internationale très âpre en instaurant des incitations. Si ce système d'échange global était fondé sur l'allocation par mise aux enchères, il permettrait d'instaurer l'équivalent de la fameuse la "taxe internationale sur le carbone", que beaucoup appellent de leur vœux mais qui en reste toujours au stade de l'écrit. L'objection est que l'extension du marché du carbone aux pays tiers, ou bien sera limité (Norvège, Suisse) ou bien entraînera sans doute une dépréciation du prix du carbone en raison de l'insuffisante exigence des contraintes de réduction mises en place dans ces pays tiers.

Par ailleurs, le marché du carbone est un marché totalement libre et dépourvu d'encadrement (aucune régulation, telle qu'un prix plancher et plafond, ou un mécanisme d'intervention destiné à intervenir en cas de hausse ou de chute excessive des cours). Les acteurs économiques sont livrés à l'aléa du prix du CO₂, qui peut monter très haut, si les possibilités de substitution de combustibles sont limitées ou descendre très bas si les crédits provenant des projets, introduits dans le marché du carbone dans une directive de 2004, trop nombreux et au prix trop bas, aboutissent à déprécier la valeur du quota.

Enfin, dans l'attente d'une extension du marché du carbone, les industries européennes souffrent d'une forte distorsion de concurrence avec des pays tiers non soumis à la contrainte carbone et il y a incitation plus ou moins forte à la délocalisation. Or la "taxe d'ajustement aux frontières", slogan à la mode, n'est pas praticable compte-tenu des règles de l'OMC. **Pour protéger nos industries, il faudra donc bien remettre en cause l'OMC en tant que telle et établir un système de coopération à l'échelle mondiale, dans un cadre multilatéral différent.**

b) Les crédits de mécanisme de développement propre ou de mise en œuvre conjointe

Ces crédits permettent de rémunérer des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans les pays hors UE. Ce sont des incitations à l'investissement propre, mais on peut s'attendre à des réductions d'émissions ponctuelles qui n'auront jamais l'échelle suffisante pour répondre aux enjeux. Par ailleurs, on peut craindre un risque d'inflation de crédits accordés pour des actions faciles à réaliser, qui aboutira d'une part à faire chuter le prix du CO₂, d'autre part à limiter l'effort de réduction des émissions à un niveau insignifiant. Enfin, il faut noter que les projets qui donnent lieu à ces crédits ne bénéficient que très peu aux pays qui en auraient le plus besoin

pour développer leur potentiel énergétique, comme les pays africains : l'aspect "développement" est ainsi assez limité dans ces opérations.

c) Les crédits pour récompenser les actions déjà entreprises dans les pays émergents

Ces crédits, réclamés par les pays émergents pour récompenser les efforts qu'ils ont déjà accomplis pour réduire leurs émissions (baisse de 460 Millions de tonnes de CO₂ en Chine, Inde et Brésil par des politiques et mesures mises en œuvre entre 2000 et 2005) sont légitimes. Les reconnaître peut servir d'amorce dans la négociation de l'après Kyoto. Mais ce système créera-t-il la pression nécessaire pour contenir la croissance des émissions de CO₂ dans le niveau exigé pour aboutir à la convergence d'un taux d'émission par habitant de 0,7 tonnes de CO₂ et diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre mondiales en 2050 par rapport au niveau de 1990 ?

d) Les crédits liés aux engagements sectoriels des industries

Les industriels européens préconisent l'établissement d'engagements volontaires internationaux associant les industries des pays tiers, les entreprises réalisant des meilleures performances en matière de tonnes d'émission par tonnes de produits que les objectifs prévus bénéficient de crédits. Cette initiative doit être également encouragée dans la mesure où elle aide à avancer dans une négociation très difficile. Dans le cadre économique et juridique actuel (OMC), c'est une solution plus efficace que la "taxe aux frontières" qui peut d'ailleurs susciter des mesures de rétorsion de la part d'un certain nombre de pays tiers.

Toutefois, tout dépendra du degré d'ambition de ces accords volontaires. Car l'industrie, qui est l'un des plus gros émetteurs au niveau mondial (21 %) après la production d'énergie, devra exiger des objectifs d'émission de CO₂ par quantité très exigeants, pour permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre avec l'intensité exigée (division par deux des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990). Il faudra imposer les meilleures techniques disponibles. L'industrie des 27 États-membres et les industries américaines sont-elles prêtes à accomplir spontanément un tel effort ?

e) Les partenariats Europe/pays émergents

L'Europe a mis en place des programmes de partenariat technologique avec la Chine et l'Inde qu'il est souhaitable de faire évoluer, et renforcer. Ces programmes doivent être de très grande ampleur, ils devraient s'étendre aux pays moins avancés pour leur permettre des réponses à leur besoin d'énergie, de satisfaire à leur droit à l'énergie. Cela suppose un déblocage de crédits publics élevés rendus possibles par une fiscalité différente ainsi qu'une réorientation des politiques des Banques centrales pour faciliter les financements d'investissements d'intérêt général.

Car plus que de "crédits carbone" à l'avenir incertain, ce sont **des programmes ambitieux de financement de transferts de technologie** qu'il faut promouvoir, dans le cadre de relations contractuelles pays développés pays émergents ou moins avancés. ➤



III. Le cadre financier et juridique des engagements des pays du monde pour l'après 2012

L'enjeu des négociations internationales depuis Montréal est de ne pas limiter les obligations contraignantes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre aux seuls pays ayant ratifié Kyoto, mais de les étendre à l'ensemble des pays industrialisés et aux pays émergents. Ces derniers savent qu'ils devront s'inscrire dans de tels engagements et s'y préparent. **Toutefois, le droit à la croissance des pays émergents comme des pays en développement doit être reconnu.**

Pour parvenir à un cadre efficace, il apparaît que le cadre juridique de l'après 2012 devra être amélioré par rapport à celui de Kyoto, et devra être centré sur des engagements significatifs des différents pays, avec comme contrepartie pour les pays émergents et en développement, *un effort massif de financement des investissements de la part des pays développés.*

a) Pour le financement d'investissements lourds dans les pays émergents et en développement, un programme de travail axé sur une autre politique de financement des investissements propres

La question du financement, et plus largement de l'investissement, constitue un thème transversal dont le rôle est central dans les réflexions sur le post-2012 : pour stabiliser l'évolution du climat, il faudra en effet modifier les dynamiques d'émissions dans les pays développés et les principales économies émergentes, ce qui implique d'agir via des signaux de prix à la fois sur le canal de la demande (comportements des ménages notamment) mais aussi sur celui de l'offre (modification des choix d'investissement, notamment dans les infrastructures d'énergie). À travers son rapport sur les flux d'investissement dans l'atténuation, le secrétariat de la Convention Climat a **contribué à faire émerger l'investissement comme un thème structurant en tant que tel des futures négociations.** C'est la clef : les Pays en développement vont pousser dans le sens de la question "que pouvez-vous nous donner ?" ; l'UE devra au maximum chercher à faire le lien entre les nouveaux engagements financiers qu'elle pourrait prendre avec d'autres pays développés et les contreparties que nous devrions obtenir du côté des pays émergents (à minima en termes de politiques et mesures). Si la conférence de Bali n'entrera pas dans les détails, la question de l'investissement devra se trouver au cœur du débat entre Bali (2007) et Copenhague (2008).

Notre position doit être de rappeler que le cadre actuel du système du financement dans la mondialisation libérale ne permet pas les transferts massifs nécessaires, car les dispositifs en place de type "crédits carbone" ou les différents fonds sont insuffisants pour financer les transferts nécessaires. **La politique monétaire des banques centrales, et en premier lieu celle de la BCE doit être réorientée pour une sélectivité différente du crédit bancaire guidée par les principes du développement durable :** ainsi les taux d'intérêts des prêts pourraient être réduits pour tout investissement public ou privé per-

mettant l'implantation d'infrastructures "propres" dans les pays du Sud : implantation de centrales nucléaires propres, systèmes de captage et de stockage du carbone en cas d'utilisation du charbon, implantation de lignes ferroviaires à la place de réseaux routiers nouveaux, aides pour lutter contre la déforestation, mise en place de réglementations thermiques exigeantes supposant des matériaux et une architecture adaptée, même si ces pratiques sont plus coûteuses que celles qui auraient spontanément été mises en place...

Nous devrions également réclamer une **taxation des mouvements de capitaux** au profit d'un fond multilatéral susceptible d'aider de tels investissements.

La fiscalité des pays riches doit être réorientée vers une ponction accrue sur les fortunes élevées accompagnée par un accroissement des financements du développement propre dans les pays du Sud.

Nous demandons pour Bali le lancement d'un "programme de travail sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre" fondé sur des moyens nouveaux de financement des transferts de technologie, similaire au programme de travail de Nairobi sur l'adaptation (construction d'infrastructures et diverses mesures permettant aux populations d'être protégées contre les effets du réchauffement, telles que digues pour éviter les effets d'une hausse du niveau de la mer, procédures d'alerte en cas de cyclones, etc...). Les réformes de structure du crédit et de la fiscalité devraient être intégrées dans le programme de travail.

b) Ce programme de travail aboutira à un cadre juridique améliorant celui du protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto a constitué une avancée en imposant à des États des objectifs juridiquement contraignants de réduction d'émission de gaz à effet de serre assortis de sanction en cas de non respect.

Ses points faibles sont qu'il ne tend qu'à une réduction très timide des émissions des pays industrialisés (5,2% de réduction pendant la période 2008-2012 par rapport à celles de 1990), et surtout que l'article 17 de ce protocole prévoit des échanges de droits d'émission entre parties. En raison du caractère très facile à réaliser des engagements prévus pour la Russie et les pays de l'Est (niveaux d'émissions assignés très supérieurs aux niveaux actuels), et de la non ratification par les États-Unis, l'offre de droits d'émissions sera très supérieure à la demande, créant le risque d'un prix très bas de la tonne de carbone, lequel sera un facteur supplémentaire d'échec du marché mondial du carbone évoqué plus haut.

Un tel "marché d'échange de droits à polluer" tend plutôt à déprécier l'image des pays industrialisés devant les pays en développement, en donnant une impression d'inconsistance des efforts entrepris par les pays industrialisés, alors qu'ils ont été les premiers à engager un processus de pollution de la planète.





Les propositions que nous versons au débat

- ▶ en premier lieu, de **supprimer les objectifs quantifiés par pays**, qui donnent lieu à un marchandage planétaire entre pays du Nord et sont peu appropriés à des économies en croissance telles que celles des pays émergents;
- ▶ en second lieu, d'affirmer **l'objectif de convergence des émissions par habitant pour toute la planète à un niveau inférieur à une tonne d'équivalent CO₂**, avec une possibilité de croissance temporaire mais limitée de ces émissions par habitant pour les pays en développement et émergents. Cette courbe "en dos d'âne" devrait être précisée dans le futur protocole ;
- ▶ en troisième lieu, de reprendre la proposition émise par les grands pays émergents d'un protocole prévoyant des engagements sur **"des politiques et mesures pour un développement durable"** dont les effets seraient chiffrées sur la base d'une évolution du taux d'émission de gaz à effet de serre par unité de PIB et par habitant. Les mesures seraient répertoriées dans un registre national pour qu'un système de contrôle puisse opérer un suivi de leur application. Des sanctions (retrait des financements) seraient prévues en cas d'application insuffisante. Ces engagements auraient comme contrepartie des engagements de financements, eux aussi quantifiés et décrits, de la part des entités publiques et privées des pays industrialisés. Les dits financements s'inscriraient dans "l'autre logique" financière décrite au paragraphe précédent.
- ▶ en quatrième lieu, **les engagements des pays industrialisés devraient également se faire sous forme de politiques et mesures**, comportant des objectifs de résultat en termes de réduction d'émission de gaz à effet de serre:
 1. ces politiques et mesures devront s'inscrire dans la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés en 2050 par rapport au niveau de 1990, ce qui suppose au moins une réduction de 30% en 2020 en valeur absolue.
 2. **elle devront s'inscrire dans une tendance de baisse des émissions de gaz à effet de serre par habitant**, afin de se situer dans la trajectoire descendante qui permettra la convergence des émissions par habitant en 2100. Ces politiques seraient enregistrées et contrôlées, avec des sanctions financières en cas de non respect des engagements.
- ▶ en cinquième lieu, nous rappelons que **l'atmosphère est un bien public commun de l'humanité**, et que sa préservation relève de la responsabilité d'une organisation multilatérale, qui devrait ainsi avoir l'obligation juridique et morale d'assurer un niveau maximum d'émission de 0,7 tonne en équivalent CO₂ de gaz à effet de serre par habitant en 2100. Nous revendiquons à cet effet la création d'une Agence mondiale de l'environnement et du développement durable sous l'égide des Nations unies.

Dans ce cadre, nous **revendiquons également le droit pour tous les habitants de la planète à l'énergie et l'établissement d'un service public universel de l'énergie**. Un service public universel de l'énergie pourrait impliquer, dans ses principes, l'énergie propre d'origine nucléaire ou renouvelable et le conditionnement d'implantation de centrales thermiques au charbon à la mise en place d'un dispositif de capture et de stockage du CO₂.

On nous parle de "révolution écologique"? Nous l'attendons au tournant, à la fois sur le plan de l'ambition des engagements des pays industrialisés et des pays émergents, et sur les possibilités de financement des transferts de technologie pour un développement propre, que le système libéral dérégulé actuel est totalement incapable d'assurer au niveau exigé.

Enfin, il faudrait appuyer **les initiatives diplomatiques sélectives** à l'égard du Groupe des 77 et de la Chine, afin de séparer l'approche vers des pays exportateurs de pétrole à orientation capitaliste (Arabie saoudite, Émirats) et les autres (Vénézuéla) en préconisant des aides au développement pour ces derniers et en favorisant le captage et le stockage du CO₂ à proximité des exploitations pétrolières ; afin de privilégier l'aide aux pays les moins avancés en prévoyant *un mécanisme de développement propre programmatique*, permettant de donner des crédits pour de véritables avancées dans le développement des pays d'accueil, dans le cadre de la stratégie de développement définie par ceux-ci.

La réussite diplomatique passe par une approche sélective des différentes catégories de pays du Sud, étant donné que beaucoup d'entre eux (pays africains et pays insulaires) peuvent appuyer les positions européennes contre les politiques actuelles des États-Unis et de l'Arabie saoudite.



ENJEU CLIMATIQUE

quelle appréciation ?

Éric Le Lann

Le Grenelle de l'environnement constitue-t-il une rupture, comme l'annonce le gouvernement, mais aussi nombre d'associations qui y ont participé ? Impossible de répondre à cette question sans hiérarchiser les nombreux problèmes qui y ont été discutés. C'est pourquoi je m'en tiendrai dans ce qui suit à la question du changement climatique.

Les documents produits lors de cette initiative sont de différents ordres : ceux des groupes de travail ; le rapport général confié au conseiller d'État Thierry Tuot, le discours de Nicolas Sarkozy.

Le travail réalisé dans les groupes est largement apprécié. Il pèsera nécessairement sur les conditions du débat et de l'action, d'autant que les groupes ne sont pas dissous. Le rapport Tuot, passé inaperçu, mériterait à lui seul une analyse détaillée, car il ne s'agit pas du tout d'une synthèse de la production des groupes. Mais il faut surtout analyser le discours de Sarkozy pour déterminer si l'on assiste vraiment aux prémices d'une rupture politique.

Ce discours marque-t-il une reconnaissance de la gravité de la situation ? J'en doute. Tout d'abord, Sarkozy se place ouvertement dans la perspective de l'épuisement inéluctable des ressources en pétrole d'ici la fin du siècle. Il reviendra aux spécialistes de faire les calculs exacts, mais je vois mal pour ma part comment on peut à la fois brûler la totalité des réserves de pétrole et faire baisser la concentration de l'atmosphère en carbone ! Il y a aussi une de ces contre-vérités dont Sarkozy est familier en ce domaine : "Les agresseurs du climat sont des pays riches et des pays pauvres". Si l'on prend le niveau actuel des émissions par habitant, on ne peut certainement pas à ce jour mettre ces différents pays sur le même plan. Quant à l'objectif, je relève que c'est celui de réduire la part des énergies carbonées qui est mis en avant. Or, une réduction en part n'est pas inconciliable avec le maintien du niveau actuel de consommation des énergies fossiles.

Quant aux mesures concrètes annoncées dans le discours, elles sont en net recul sur les ambitions des groupes de travail. Ce sont :

- le rétablissement d'une participation de l'État pour la création de voie de bus, de vélos, de tramways. À l'évidence, il faut attendre de connaître son niveau pour juger de l'efficacité de cette disposition
- la rénovation de 400 000 logements par an au plan thermique : à ce rythme, il faudra environ 70 ans pour rénover la totalité du parc de logement
- une aide au rachat de véhicules propres. Des doutes ayant été émis sur l'efficacité de cette mesure qui avait été avancée par les entreprises de l'automobile, une étude préalable avait été demandée par le groupe de travail sur les transports. Sarkozy n'attend pas le résultat de cette étude. Le problème est qu'avec un véhicule plus performant pour ce qui est des émissions en carbone on peut émettre autant ou plus de carbone si on roule plus, ou si on rachète une voiture plus lourde que l'ancienne

- une taxe annuelle sur les véhicules neufs les plus polluants

- l'interdiction des fenêtres à simple vitrage pour 2010

- 2000 km de lignes de TGV d'ici 2020 : ce qui est positif mais ne suffit pas en soi à assurer une réduction des émissions (la création des lignes existantes n'a pas empêché la croissance du trafic routier et du trafic aérien).

À côté de ces mesures, il y a surtout des orientations assez vagues ou des annonces d'étude sur telle ou telle proposition.

Pour ce qui est des mesures fiscales qui pourraient être prise par la France, tout se met en place pour les repousser ou les vider de tout impact significatif : refus de tout prélèvement qui touche au pouvoir d'achat ; affirmation du principe de la nécessaire compensation d'une éventuelle taxe "climat-énergie" par un allègement de la "taxation du travail". D'autres sont renvoyées au niveau européen : taxation des importations des pays qui ne respectent pas Kyoto, taux réduits pour les "produits écologiques". Il faudra donc attendre le prochain sommet européen pour voir s'il y a vraiment une volonté de défendre ces propositions. Quant à la proposition que les quotas de carbone (qui ne grèvent que les gros émetteurs) soient fixés dorénavant par secteur et non par État, elle demande à être éclaircie (je suppose que Sarkozy fait référence à la répartition des quotas par l'Europe).

Tout cela n'est pas négligeable. De là à parler de révolution... D'une manière générale, la politique annoncée semble fondée sur l'idée qu'on peut répondre à la gravité de la situation d'une part sans qu'il soit besoin de recourir à des mesures contraignantes, d'autre part en faisant appel essentiellement aux solutions technologiques. Le refus de toute mesure contraignante va jusqu'à l'annonce que dorénavant les décisions sur les projets se prendront par "décision négociée à 5" (syndicats, entreprises, ONG environnementales, élus, administrations) et non plus par décision administrative. Comment imaginer que des décisions réellement novatrices puissent être prises par quintuple consensus ? Pour ne prendre que cet exemple, l'équipement de la France en centrales hydrauliques aurait-il pu se faire avec un tel mécanisme ? On peut en douter. Il s'agit donc soit d'un effet d'annonce, soit de la mise en place d'un mécanisme poussant à l'immobilisme. L'affirmation d'un autre principe, celui du "droit à l'alternative" a des conséquences très incertaines : on pourrait le prendre comme un argument pour la fermeture des lignes aériennes partout où il y a des lignes TGV, mais il peut aussi être utilisé, dans le maquis actuel du droit, comme un frein supplémentaire à une politique volontariste.

Quelques faits survenus en même temps que le Grenelle confirment les doutes que l'on peut nourrir : le budget des transports 2008 soumis au Parlement est contraire aux préconisations des groupes de travail (voir sur ce budget le communiqué de la CGT des Transports) ; en Île-



de-France, le SDRIF, et plus particulièrement son volet transport, fait l'objet d'une attaque en règle de l'UMP, dans un sens également opposé aux conclusions des groupes de travail ; quant au plan de la SNCF de fermeture de centaines de gare au fret, il n'est pas, à ma connaissance, abandonné.

Enfin, le moins rassurant dans le discours de Sarkozy est l'absence totale de référence à l'après-Kyoto. Sous peine de déstabiliser de manière définitive le climat, il faudra aller nettement plus loin que Kyoto, quant aux objectifs de réduction des émissions, au contrôle de l'exploitation

des combustibles fossiles et aux mesures de rétorsions éventuelles. Or, en 2006 lors de la conférence de Nairobi, aucun des principaux acteurs de la négociation n'a à ce jour manifesté la volonté d'aller en ce sens. On peut craindre que la position française lors des prochaines discussions, en 2008, soit de se satisfaire d'un simple renouvellement des dispositions de Kyoto. On peut donc se demander si la politique esquissée par Nicolas Sarkozy n'est pas davantage dictée par l'objectif de préparation du pays à l'après-pétrole que par celui d'éviter un bouleversement climatique.

quelle politique agricole commune ?

Gérard Lahellec

On se souvient de toutes les campagnes de presse orchestrées par certaines associations et par certaines organisations environnementalistes pour critiquer les méfaits supposés des restitutions à l'exportation accordées par l'Union européenne. Ces aides, certes contestables du point de vue de leur répartition, étaient encore, il n'y a pas si longtemps, accusées de faire baisser les prix mondiaux à la production, de fausser la libre concurrence, de favoriser des productions polluantes et d'affamer une population de 800 millions d'êtres humains à travers le monde. Le plus troublant, dans ce concert pluriel de la diversité des voix s'élevant pour la suppression des aides et pour l'instauration au plus vite d'une "concurrence libre et non faussée", c'est de constater que les tenants de cette rhétorique rassemblent à la fois les tenants de la politique ultralibérale américaine, certains pays dits "en voie de développement" et certains milieux se réclamant du développement solidaire et équitable.

Aujourd'hui, le ton a changé. Avec ce qui se passe dans le secteur des céréales, leur "rareté" et leurs prix exorbitants, nous constatons que sans les restitutions, les prix peuvent être très élevés et que les céréales européennes peuvent continuer d'affamer le monde, cette fois parce qu'elles sont trop chères ! C'est la preuve, s'il en était besoin, que l'abandon des restitutions, au profit d'une libéralisation totale des échanges conduisant à des prix mondialisés, ne peut pas constituer la base du développement agricole et encore moins le fondement d'une nouvelle politique européenne. En effet, à travers l'exemple de ce qui se passe dans le secteur des céréales, on pourrait aisément conclure que les productions agricoles, que leurs prix soient bas ou trop élevés, conduisent aux famines à travers le monde, à des pollutions et à des déséquilibres environnementaux ; en poussant le raisonnement à l'absurde on pourrait même conclure qu'il suffirait de supprimer les productions agricoles pour que l'humanité mange à sa faim alors que nous savons que notre planète devra nourrir trois milliards d'êtres humains de plus d'ici à l'année 2050 !

C'est dans ce contexte que se présentent les suites du Grenelle de l'environnement, avec en perspective les propositions qui seront présentées à la fin du mois en vue de la PAC de 2013 et ce que l'on peut craindre c'est, une fois de plus, l'instrumentalisation de la sensibilité de l'opinion

aux questions environnementales pour mieux justifier les mesures libérales qui se profilent ; en effet, à chaque évolution de la politique agricole commune, la tendance consiste toujours à "caresser l'opinion dans le sens du poil" en pointant du doigt les bonnes raisons pour imposer des orientations qui peuvent être catastrophiques pour les paysans et pour toute la société. Or, ce dont il devrait être question, serait de présenter les défis de notre temps et les enjeux de civilisation auxquels est confrontée l'agriculture aux plans européen et mondial. Ainsi par exemple, pour peu qu'on y réfléchisse, les prix agricoles mondialisés ne peuvent avoir de sens que si ceux-ci sont rapportés à des conditions de production identiques et avec pour objectif de nourrir aussi les populations qui les produisent ; nous pouvons constater par exemple que certains pays du monde, dans un empressement à développer des productions dans le cadre de la concurrence mondiale, ne développent pas de cultures vivrières, surexploitent leurs salariés et parviennent à développer chaque année, sur les mêmes surfaces, plusieurs cultures ; ce sont ces productions ou leurs dérivés qui viennent concurrencer directement nos propres productions et on peut aisément imaginer que ces productions à moindre coût viennent concurrencer l'agriculture européenne en mettant à mal l'ensemble de nos filières.

Il faut bien reconnaître que le Grenelle a laissé ces considérations de côté et si on peut comprendre qu'il est légitime de proposer d'agir efficacement contre la dégradation de notre environnement, il n'est pas moins légitime d'œuvrer en faveur de la suffisance, de la sécurité et de la souveraineté alimentaire et cela passe aussi par l'affirmation d'une ambition de développement pour notre agriculture et par la défense de toutes les agricultures du monde.

Le président de la République, dans son discours de clôture du Grenelle, a déclaré que "les Français ont le droit de connaître la vérité sur les menaces d'aujourd'hui et de demain". Ils doivent donc savoir que ce qui nous menace c'est la pénurie alimentaire, le risque de mise en cause de notre souveraineté et de notre sécurité et les menaces de désertification, de concentration des productions avec mise en cause des équilibres écologiques. C'est ce à quoi conduirait fatalement le libéralisme débridé qui confierait au marché mondialisé le soin de préfigurer les politiques agricoles.



AGROCARBURANTS

état des lieux et perspectives

Patrick Sadones

(EDEN RAC-F-Confédération paysanne)

Les agrocarburants, censés réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le secteur des transports routiers, et rendre celui-ci moins dépendant des carburants d'origine pétrolière, sont aujourd'hui très controversés, tant du point de vue de leurs bilans énergétiques et effet de serre que de l'impact de leur développement sur les écosystèmes, les systèmes agraires traditionnels et la concurrence avec la production alimentaire.

Le sujet a été assez largement escamoté lors du Grenelle de l'Environnement, la FNSEA ayant mis comme condition

à la tenue d'un débat sur les OGM que la question des agrocarburants ne soit pas abordée. Les associations sont néanmoins parvenues à discuter du sujet dans le groupe de travail 4.

Seules deux mesures ont fait consensus :

- l'ADEME est chargée d'établir de façon exhaustive et contradictoire les bilans énergétiques et environnementaux des agrocarburants, dans un délai de 18 mois
- le soutien à la recherche sur les agrocarburants de deuxième génération sera accru.

I. Les agrocarburants produits dans les pays occidentaux : des bilans énergétiques médiocres

Les agrocarburants produits dans les pays tempérés sont issus de plantes cultivées annuellement dont les organes de réserve sont riches en huile (graines de colza et de tournesol) ou en sucres (graines de blé ou de maïs, racines de betterave à sucre, voire tubercules de pomme de terre). L'huile obtenue peut être utilisée directement pour la carburation en remplacement du gasoil, mais est surtout utilisée sous forme d'ester méthylique. Les plantes riches en sucre servent à produire de l'éthanol qui se substitue à l'essence, soit en l'état, soit sous forme d'éthyle tertio butyle éther (ETBE) dérivé produit avec de l'isobutène, fourni par les raffineries. La production d'agrocarburants à partir des organes de réserves des plantes s'accompagne de celle de grandes quantités de coproduits (tourteau de graines oléagineuses, drêches de blé et de maïs, pulpes de betterave), valorisés en alimentation animale.

L'indicateur le plus souvent retenu pour apprécier l'intérêt énergétique que présente un agrocarburant est son **efficacité énergétique (EE)**, rapport entre l'énergie restituée par le carburant lors de sa combustion complète (son PCI) et l'énergie fossile primaire mise en œuvre pour le produire. Plus l'EE est élevée, plus le carburant est énergétiquement intéressant. L'huile végétale pure (HVP) utilisée en circuit court avec une bonne valorisation locale du tourteau présente une EE voisine de 4. Les filières industrielles présentent des EE beaucoup plus faibles, à cause notamment du coût énergétique du procédé industriel : à peine supérieure à 2 pour la filière ester (plus connue en France sous le nom commercial de Diester), et entre 1,2 et 1,3 pour l'éthanol de blé. Ces bilans sont ceux obtenus par les études utilisant la méthode de calcul "des impacts évités", qui attribue l'ensemble des coûts et émissions générés par la filière à l'agrocarburant, déduction faite des économies réalisées grâce à l'utilisation des coproduits en remplacement d'un bien dont on évite la production.

Les filières éthanol de betterave et éthanol de maïs présentent des EE encore plus faibles, sans doute inférieure à 1. Pour l'éthanol de maïs, cela s'explique par la nécessité d'irriguer la culture, puis de sécher les grains afin d'en assurer la conservation. La betterave présente pour sa part l'inconvénient de ne pouvoir se conserver que quelques semaines après son arrachage. Les sucreries ne tournent que trois mois par an, durée insuffisante pour permettre l'amortissement des distilleries. Les jus sucrés issus de la diffusion du sucre de la betterave (13 % de sucre environ) doivent donc être concentrés en sirops (plus de 65 % de sucre) pour des questions de volumes de stockage et de conservation. Ces sirops sont ensuite redilués au fur et à mesure des besoins pour préparer le substrat de fermentation, les levures ne pouvant se développer dans un milieu trop riche en sucre.

Pour l'éthanol, circonstance aggravante, c'est essentiellement sous forme d'ETBE qu'il est incorporé à l'essence, en particulier en France. Si l'on ajoute aux coûts engendrés par la production de l'éthanol celui de son transport jusqu'au site de production de l'ETBE et surtout le coût de la synthèse de l'ETBE à partir de l'éthanol et de l'isobutène, le bilan obtenu n'est guère meilleur que celui de l'essence.

Ces bilans énergétiques médiocres ont plusieurs conséquences :

I. Un impact faible sur la réduction des émissions de GES

Du fait de la faiblesse de leur efficacité énergétique, les agrocarburants utilisés en substitution à l'essence ou le gasoil ne permettent que très peu d'économie d'énergie fossile, et, en conséquence, peu d'économie d'émissions de CO₂ par rapport à la production de carburants à partir du pétrole. Par ailleurs, une prise en compte correcte des émissions de protoxyde d'azote générées par toute activité agricole conduit, selon certains auteurs, à gommer tout effet positif des agrocarburants sur les émissions de GES...



AGROCARBURANTS (suite)

2. Un coût de soutien public pour les filières industrielles très élevé

Avec des efficacités énergétiques si faibles, les filières industrielles de production d'agrocarburants ne peuvent prétendre présenter la moindre rentabilité économique. Comme certains groupes agro-industriels se sont positionnés sur ce secteur, c'est que nécessairement le surcoût de production des agrocarburants est pris en charge d'une façon ou d'une autre par la collectivité. À cet effet, deux dispositifs différents ont été mis en place par les pouvoirs publics :

► La "défiscalisation" des agrocarburants industriels

Ce terme est une tromperie. En fait, les agrocarburants ne sont pas du tout défiscalisés, bien au contraire. À la pompe, l'automobiliste paye, sur la fraction d'agrocarburants qu'il achète, la taxe intérieure sur les carburants (TIC, ex TIPP) comme s'il s'agissait d'essence (0,59 €/litre) ou de gasoil (0,42 €/litre). L'État, au lieu de verser l'intégralité de ces sommes à son budget, en restitue une partie (0,33 €/litre pour l'éthanol et 0,25 €/litre pour le Diester, nom commercial de l'EMHV produit par Saipol, filiale de SOFIPROTEOL) au distributeur de carburant, à charge pour lui de prouver qu'il a acheté l'agrocarburant auprès d'une entreprise située sur le territoire national ayant obtenu un agrément de production de l'État, plus précisément du ministère de l'Agriculture... Cet argent permet au distributeur de financer les opérations de mélange, et surtout de surpayer l'agrocarburant par rapport au carburant ex pétrole. Cette "défiscalisation", qui n'en est pas une pour l'automobiliste, correspond bien à une perte pour le budget de l'État, que celui-ci doit nécessairement compenser d'une façon ou d'une autre (économie, endettement, ou prélèvements supplémentaires).

Le cas de l'E85 (Plan superéthanol Breton-Prost instauré mi 2006) mérite quelques développements. En Europe, et tout particulièrement en France, le parc automobile est fortement déséquilibré en faveur des véhicules diesel. De ce fait, nous consommons un litre d'essence pour 3 litres de gasoil, ce qui pose évidemment des problèmes aux pétroliers qui, à partir du brut, obtiennent à peu près autant de gasoil que d'essence. Du coup, ils doivent importer massivement du gasoil de Russie, où le parc est assez peu dieselisé, et exporter massivement l'essence excédentaire vers les USA, avec, disent-ils, une marge très faible... Pour cette raison, les pétroliers voient d'un très bon œil l'arrivée du Diester, qui, remplaçant du gasoil, résout une partie du problème. De surcroît, il se mélange très bien au gasoil. Par contre, ils ne veulent pas entendre parler de mélange direct d'éthanol dans l'essence, qui ne va faire qu'accroître les quantités d'essence à exporter vers les USA... Par ailleurs, pour des questions de volatilité du mélange essence-éthanol, il est nécessaire d'utiliser des essences à basse volatilité, c'est-à-dire contenant une petite proportion d'hydrocarbures plus lourds, donc diminuant d'autant la quantité de gasoil obtenue à partir d'un même volume de pétrole brut. Pour les pétroliers, l'utilisation d'éthanol en remplace-

ment de l'essence n'est donc envisageable que sous forme d'ETBE dont ils contrôlent la fabrication, à partir de l'isobutène qu'ils sont seuls à produire.

L'éthanol se mélange assez mal avec l'essence, et se démixte en présence d'eau. Pour cette raison, le mélange doit se faire le plus tard possible, au plus près de l'utilisation par les automobilistes. L'option retenue en France est d'effectuer cette opération au moment du chargement des camions citernes livrant les stations-service. Or, les dépôts de carburants dépendent des pétroliers (sauf trois d'entre eux : Rouen, Strasbourg et Fos), qui ne les ont pas aménagés pour effectuer les opérations de mélange... Début 2006, voyant la tournure que prenaient les événements, les éthanoliers, craignant que les volumes qu'ils produiraient en 2007 ne puissent être incorporés faute d'un nombre suffisant de dépôts équipés pour le faire, sont allés tirer la sonnette d'alarme auprès du gouvernement. D'où l'improvisation par celui-ci du plan Breton-Prost E85, mélange contenant jusqu'à 85% d'éthanol (et 15% d'essence) permettant d'atteindre les objectifs d'incorporation de l'éthanol en mettant en œuvre un volume beaucoup plus faible d'essence qu'avec le plan initial E5... Seulement, pour utiliser ce carburant, les automobilistes doivent investir dans un nouveau véhicule "flex-fuel". Il faut donc que le prix de ce carburant soit incitatif, afin que les automobilistes consentent à faire un investissement. Ainsi, le gouvernement a décidé que le prix de vente de l'E85 serait de 0,80 €/litre. Or, ce prix de vente (TTC) ne permet pas à l'État d'encaisser la moindre TIC sur la fraction éthanol de ce carburant, et il doit même renoncer à plus de la moitié de la TIC qu'il aurait dû percevoir sur la fraction essence ! Le coût pour le budget de l'État du plan E85 est 5 fois plus élevé que le plan initial, prévoyant le mélange d'éthanol en faible proportion dans l'essence ! Par ailleurs, le calcul montre qu'au bout du compte, il manque 8 centimes d'euro pour payer le litre d'éthanol à l'industriel, toujours par rapport au plan initial. La FNSEA n'a pas été si loin dans l'analyse, puisqu'elle a signé des deux mains la "charte pour l'E85", sans comprendre que les producteurs agricoles seraient sans doute les dindons de la farce.

► L'extension de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) aux carburants pétroliers non additivés

La TGAP est une taxe destinée à financer le recyclage ou le traitement des déchets chimiques. Les carburants en étaient exemptés, puisqu'ils ne produisent pas d'autres déchets que les gaz d'échappement. Le gouvernement a décidé que pour inciter les distributeurs de carburants à incorporer des agrocarburants, les carburants vendus sans avoir été additivés avec des agrocarburants selon le barème en vigueur seraient soumis à de la TGAP. Un carburant non additivé supporte une TGAP correspondant à son prix hors TVA, mais TIC incluse, multiplié par le taux d'incorporation d'agrocarburant en vigueur, ce qui est rétroactif...

Une dérive inattendue que le législateur n'avait sans doute pas prévue se produit aujourd'hui. La société



AGROCARBURANTS (suite)

SOFIPROTEOL, présidée par Mr Xavier Beulin, par ailleurs premier vice-président de la FNSEA, est en situation de monopole sur le marché de l'EMHV agréé par l'État. Les distributeurs de carburant, s'ils veulent se voir rembourser la "défiscalisation" par l'État, sont donc tenus de s'approvisionner chez Diester Industrie. En achetant 1 mètre cube de Diester, ils s'exonèrent de la TGAP sur 26,3 M cube de gasoil (taux légal d'incorporation de 3,8 % en volume pour 2007), soit une "économie" de 715 €. Grâce sa situation de monopole sur un marché captif, la société SOFIPROTEOL est en mesure d'exiger de ses clients le versement intégral de la "défiscalisation" (alors qu'une partie devait servir à couvrir le surcoût lié aux opérations de mélanges) et surtout d'une part substantielle de la TGAP dont le distributeur s'exonère en incorporant du Diester au gasoil qu'il vend. Cette "prime anti-TGAP" s'élève à 270 €/mètre cube de Diester. Elle est évidemment répercutée à la pompe, majorée de la TVA... Ajoutée à la "défiscalisation", cela représente pour SOFIPROTEOL une subvention de **242 € la tonne de colza** utilisée à des fins énergétiques. Cela a évidemment boosté le prix du colza alimentaire, avec pour conséquence le fait que les projets Huile végétale pure (HVP) sont à la peine. En effet, l'agriculteur qui utilise son colza ou son tournesol pour faire de l'huile qu'il utilise en carburant dans son tracteur en remplacement du fioul domestique ne bénéficie pas de cette subvention : il n'économise que la TIC sur le fioul agricole qui est très faible : 5,66 centimes d'euro par litre, dont il obtient le remboursement de 5 centimes sur simple demande à l'administration des douanes. La subvention sur 1000 litres d'HVP utilisée en remplacement du fioul domestique n'est donc que de 6,6 €, soit **2,2 € la tonne de colza** utilisée pour faire de l'HVP se substituant à du fioul agricole, donc **cent fois moins que celle dont bénéficie la société SOFIPROTEOL pour faire son Diester** alors que les bilans énergétique et effet de serre de l'HVP utilisée en circuit court sont bien meilleurs que ceux de l'ester méthylique dérivé. Il est donc plus avantageux pour le producteur de colza de vendre son colza à SOFIPROTEOL et d'acheter du fioul domestique pour son tracteur. Ceux qui ont investi dans une presse à huile ne peuvent rentabiliser leur matériel qu'en utilisant l'huile produite dans leurs véhicules routiers...

► **Conséquence : le coût de l'effet de serre évité grâce aux agrocarburants industriels est très élevé pour la collectivité**

L'objectif fondateur des agrocarburants étant la réduction des émissions de GES par le secteur des transports routiers, le critère pertinent à prendre en compte pour juger comment l'objectif est atteint est le coût pour la collectivité de la tonne équivalent CO₂ évitée, comme pour tout autre projet visant à réduire les émissions de GES. Il apparaît que le coût pour la collectivité du soutien aux filières industrielles d'agrocarburants dépasse 300€ la tonne d'équivalent CO₂ évitée, soit au moins **5 fois** le tarif en vigueur pour les subventions accordées aux projets de valorisation de la biomasse à des fins thermiques, par exemple.

3. Une forte corrélation du coût de production des agrocarburants avec le prix de l'énergie fossile

Du fait de l'efficacité énergétique médiocre des agrocarburants industriels, leur coût de revient est fortement corrélé au prix de l'énergie fossile. Contrairement à ce qui est affirmé par le lobby des agrocarburants, une augmentation du prix de l'énergie fossile ne va pas permettre de réduire substantiellement la défiscalisation nécessaire pour assurer la rentabilité des unités de production.

Il apparaît que l'EMHV ne deviendrait compétitif que si le baril de pétrole dépasse 140 \$, et que le coût de production de l'éthanol de blé restera durablement plus élevé que celui des carburants fossiles.

4. Une forte emprise sur les terres cultivées

Les agrocarburants que nous pouvons produire en Europe présentent des niveaux de production par hectare relativement faibles, d'autant plus qu'il faudrait prendre en compte, non pas la production brute d'agrocarburant par hectare, mais bien ce qu'il reste en net, déduction faite de l'énergie consommée de la graine à semer jusqu'au réservoir du véhicule.

La consommation française annuelle de carburants routiers s'élève à 48 millions de TEP (tonne équivalent pétrole), dont environ 36 millions de TEP de gasoil, et 12 millions de TEP d'essence.

L'objectif de remplacer 10 % du gasoil par du Diester mobiliserait 3 millions d'hectares, à 35 quintaux de graines de colza par hectare... Même l'objectif plus raisonnable d'atteindre l'autonomie énergétique de l'agriculture (2 millions de TEP de carburants utilisées chaque année dans les moteurs des engins agricoles) consommerait l'HVP produite sur plus de deux millions d'hectares de colza.

Il est clair qu'un plan "bio" carburant, même avec un objectif très limité, aura des conséquences importantes sur le changement de destination des surfaces cultivées, avec comme conséquence des risques pour la satisfaction des besoins alimentaires.

Un automobiliste qui parcourt 15 000 km par an avec un véhicule consommant 6 litres d'essence au 100 km utiliserait annuellement 1350 litres d'éthanol pour couvrir la même distance. Les 3,78 tonnes de blé qui seraient nécessaires pour produire cet éthanol permettraient de nourrir 13 personnes toute l'année... D'autre part, l'énergie non renouvelable primaire utilisée pour produire cet éthanol correspond à celle qui est nécessaire pour produire, à partir de pétrole, 490 litres d'essence, permettant à l'automobiliste de couvrir plus de 8000 km avec son véhicule...

Aujourd'hui, les pouvoirs publics des pays occidentaux ont, pour la plupart d'entre eux, compris les limites des agrocarburants pouvant être produits sous nos climats. C'est pourquoi ils se tournent désormais vers les pays du Sud qui sont à même de produire des carburants d'origine végétale avec une bien meilleure efficacité énergétique.





II. Les agrocarburants produits dans les pays du Sud : plus efficaces, mais avec quel coût social et environnemental ?

Les pays du Sud ont la possibilité de produire des agrocarburants à partir de cultures pérennes, qui ne doivent pas être ressemées chaque année (donc moins gourmandes en énergie) et qui présentent par ailleurs des productivités généralement plus fortes que les cultures des pays tempérés.

C'est le cas du palmier à huile, qui peut produire plus de 5000 litres d'huile par hectare de plantation, et du Jatropha, arbuste dont les fruits peuvent produire presque autant d'huile que le palmier, si l'eau n'est pas limitante, mais qui peut également se contenter de conditions semi-arides. Ses feuilles sont toxiques et inappétentes pour les animaux qui ne les consomment pas, ce qui est intéressant pour des zones souvent consacrées au pastoralisme. La contrepartie est que le tourteau ne peut pas être utilisé en alimentation animale, car toxique lui aussi.

La canne à sucre ne présente pas une productivité tellement supérieure à la betterave à sucre cultivée chez nous, mais le fait qu'elle soit une culture pérenne (6 récoltes avant de replanter au Brésil, parfois plus de 20 aux Antilles), et surtout le fait que la bagasse, contenant 55 % de MS après extraction du jus sucré par pressage, est utilisée en combustion pour fournir à la fois la vapeur et l'électricité nécessaires au procédé industriel, avec un surplus d'électricité revendue au réseau (3 % de la consommation électrique intérieure fournie par l'industrie de l'éthanol au Brésil) permettent à cette production de présenter une EE sortie usine de 8 à 10.

Produits et utilisés localement, ces agrocarburants présentent donc beaucoup d'intérêts en terme d'économies de carbone fossile et d'émissions de GES. Ainsi, l'éthanol de canne à sucre utilisé sur place en remplacement de l'essence permet de réduire les émissions de GES par un facteur 4. Le bénéfice est moindre s'il faut les transporter jusqu'en Europe. Pour de l'éthanol de canne à sucre produit à 2000 km du port de São Paulo (transport en camion citerne) et transporté par bateau jusqu'à Rotterdam (10 000 km de transport maritime), le surcoût énergétique s'élève à environ 2 MJ par kg d'éthanol, ce qui fait chuter l'EE à 5, les émissions de GES par rapport à l'utilisation de l'essence n'étant plus divisées que par trois. Cela reste toutefois nettement supérieur aux bilans des agrocarburants produits en Europe, d'où l'intérêt que portent les pays occidentaux et leurs entreprises au développement de grands projets de cultures à vocation énergétique dans les pays du Sud...

Le problème est à l'évidence l'emprise de ces projets sur des milieux naturels souvent fragiles, essentiels pour la préservation de la biodiversité, ou le fait qu'ils soient incompatibles avec les systèmes agraires traditionnels dont ils prennent la place, souvent par la force (Colombie, Birmanie...). Si la déforestation massive dans les pays du Sud (aujourd'hui responsable de 20 à 25 % des émissions mondiales de GES selon les sources) a commencé bien avant l'avènement des agrocarburants, ceux-ci aggraveront

considérablement le phénomène, soit directement (plantation de palmiers à huile), soit indirectement (plantations de canne à sucre, repoussant l'aire de culture du soja vers l'équateur. Même les plantations de Jatropha qui pourraient être réalisées dans des zones semi-arides peu propices à la production alimentaire, sont le plus souvent implantées à la place d'autres cultures. Les immenses plantations d'eucalyptus, destinées pour l'instant à la production de pâte à papier (le plus souvent par des entreprises d'Europe du Nord qui délocalisent leur production là où les contraintes environnementales sont plus légères) font également d'immenses dégâts sociaux, en chassant nombre de paysans vers les bidonvilles.

Concernant les forêts primaires non exploitées, il est probable que leur bilan effet de serre soit assez peu favorable. En effet, elles captent du CO₂ atmosphérique qu'elles transforment en biomasse. Après la mort de l'arbre, le bois pourrit sur place, en milieu très humide, en partie en anaérobiose, générant de ce fait du méthane, gaz à effet de serre 23 fois plus puissant que le CO₂. Claude Roy, coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, qualifie volontiers ces forêts primaires de "véritables cigares à effet de serre".

Toutefois, leur destruction par le feu pour faire place aux plantations de palmiers à huile conduit au déstockage immédiat de la totalité du carbone séquestré sous forme de biomasse. Au fil du temps, le taux de Matière Organique du sol diminue, libérant encore du CO₂ dans l'atmosphère. Dans certains cas, les sols généralement peu profonds s'érodent sous l'effet des pluies abondantes et du ruissellement, les palmiers à huile n'assurant pas une couverture suffisante des sols, surtout les premières années de plantation. Les dégâts consécutifs à la déforestation sont alors irréversibles...

Par ailleurs, les forêts équatoriales et tropicales jouent un rôle fondamental sur la pluviométrie. Les trois quarts des précipitations qui arrosent le continent africain proviennent de l'évapotranspiration de ses forêts. Un hectare de plantation de palmier à huile évapotranspire nettement moins d'eau qu'une forêt...

Les pays du Sud pourront sans doute tirer parti de cultures énergétiques, à condition de préserver les équilibres fondamentaux de leurs écosystèmes, et de les affecter prioritairement à leur propre développement, avant de vouloir les exporter.

En tout état de cause, l'idée que les agrocarburants produits au Sud pourront faire rouler les véhicules des 850 millions de privilégiés qui en possèdent un est une illusion. L'éthanol de canne à sucre produit au Brésil et rendu Rotterdam présente une productivité nette par hectare de canne de 2,5 TEP/ha (éthanol + électricité produits – énergie primaire mise en œuvre). Il faudrait donc 20 millions d'hectares de canne à sucre rien que pour produire l'équivalent des carburants consommés en France...





III. Les agrocarburants de deuxième génération et autres chimères...

Face aux analyses présentées ci-dessus, les tenants des agrocarburants développent un ultime argument : la première génération est le marchepied indispensable vers la deuxième. C'est notamment la position de l'IFP (Institut français du pétrole).

Au préalable, encore faudrait-il s'assurer que ces carburants dits de "deuxième génération" présentent des bilans significativement plus intéressants que première génération, ce qui n'est pas établi. Des chiffres encourageants circulent, mais ils ne s'appuient sur aucune expérience en grandeur nature, et émanent le plus souvent d'organismes ayant obtenu des crédits de recherche conséquents qu'ils s'efforcent de justifier.

- La voie "sèche" (gazéification + Fisher-Tropsch) nécessite des niveaux de chaleurs très élevés (1200°C), d'où des pertes de chaleur fatales importantes. Des productivités élevées de carburants par hectare ne seront atteintes que par un apport extérieur d'énergie, complété par un apport d'hydrogène afin que tout le carbone biomasse se retrouve sous forme de carburant. Cette technologie permettrait d'atteindre des niveaux de production de 6 TEP/ha (pour 10 tonnes de matière organique sèche par ha), mais avec un apport d'énergie finale extérieur du même ordre de grandeur... Par contre, si toute l'énergie nécessaire au process est fournie par la biomasse elle-même, la production n'est plus que de 1,4 à 1,8 TEP/ha (source : ADEME). Par ailleurs, la taille critique de ces unités serait très élevée, engendrant des coûts de transport important pour leur approvisionnement en biomasse. La fourchette de 1 à 10 millions de tonnes de carburant est couramment avancée comme étant la production annuelle minimale de telles unités. Il faudrait donc environ 10 % de la surface de la France pour alimenter une seule usine...

- La voie humide (biochimique) de fermentation de la cellulose en éthanol nécessite un prétraitement coûteux de la matière organique, afin que les levures puissent accéder au plus près de la cellulose. La distillation de l'éthanol reste une opération gourmande en énergie, mais à des niveaux de chaleur modérés, la récupération de la chaleur fatale d'autres installations industrielles pouvant être étudiée. La taille critique de ces usines ne serait par ailleurs que le cinquième de celle de la filière sèche. Toutefois, les premières expériences pré-industrielles sont peu encourageantes: l'unité pilote qui vient d'ouvrir au Japon produira 1,4 millions de litres d'éthanol, soit 1120 tonnes, en utilisant 48 000 tonnes de bois, soit 43 kg de bois par kilo d'éthanol... Il est vrai que la conversion de la cellulose en glucose se produit déjà dans la nature, par exemple dans le tube digestif des termites, après un patient travail des pièces buccales de l'insecte, réduisant le bois en bouillie. Le bilan énergétique de cette opération est nécessaire-

ment positif, puisque les termites en vivent. Toutefois, qu'en restera-t-il déduction faite des coûts de la fermentation du glucose en éthanol, et de la distillation de l'éthanol ?

Par ailleurs, d'autres travaux portent sur des molécules différentes de l'éthanol dont le mélange avec l'essence pose des problèmes techniques. Il est question de butanol, et plus souvent de diméthyl,2,5,furane, une molécule à 6 carbones ne contenant qu'un atome d'oxygène.

Ces technologies "de deuxième génération" ne seront pas opérationnelles avant une ou plusieurs décennies. Vont-elles d'ici là continuer de servir d'alibi au développement des filières de première génération, peu performantes, et qui mobilisent des surfaces, et des moyens pouvant être beaucoup plus efficacement utilisés pour la réduction des émissions de GES ? Par ailleurs, ces filières détournent les décideurs politiques et l'opinion publique de l'impérieuse et urgente nécessité de reconsidérer nos modes de consommation, en particulier pour les transports.

D'une manière générale, un décideur politique quel qu'il soit répugne à envisager l'idée d'une décroissance de la consommation, synonyme pour lui de récession économique. D'où l'émergence de divers projets qui permettraient de continuer à consommer frénétiquement de l'énergie fossile tout en échappant à la menace de l'augmentation de l'effet de serre. Parmi tous ces projets, celui qui suscite le plus d'enthousiasme et mobilise le plus de moyens est le captage du CO2 et sa séquestration. L'idée est de capturer le CO2 sur les installations fortement émettrices (cimenteries, centrales thermiques, aciéries...), puis de le compresser pour le liquéfier, et de l'injecter dans le sous sol (gisements pétroliers déplétés, aquifères sous-marins...), ceci en espérant qu'il y reste pendant plusieurs siècles.

Le problème, outre la surconsommation d'énergie d'environ 30 % pour réaliser ces opérations, c'est évidemment que nul n'est en mesure de garantir l'étanchéité du stockage sur une très longue durée. Avec un taux de fuite de 1 % par an, le réservoir aura perdu 63 % de sa charge au bout d'un siècle, et 87 % au bout de deux... Et à la différence du gaz naturel et du pétrole, le CO2 est très soluble dans l'eau. Inévitablement, il se dissoudra dans l'eau qui sature le sous-sol, gagnera par diffusion les masses d'eau souterraines voisines, et ressortira à l'air libre, tôt ou tard.

Afin que les erreurs du passé ne se reproduisent pas, il importe qu'aucun projet industriel de grande envergure ne soit lancé sans qu'au préalable soient établis de façon contradictoire et transparente les impacts attendus de ces projets notamment en terme de réduction des émissions de GES, et, le cas échéant, d'économies de carbone fossile.



stopper sur tout le territoire la perte de la biodiversité

Claudine Ludwig

Si les abeilles devaient disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre.
Albert Einstein

A lors que la France et l'Union européenne se sont engagées pour stopper l'érosion biodiversité d'ici 2010, et que la France s'est dotée d'une stratégie nationale pour la biodiversité en 2005, nombre d'observateurs ont regretté que les travaux du Grenelle de l'environnement soient en la matière parmi ceux qui méritent d'être retravaillés et approfondis. Les mesures envisagées, les moyens qui leur seront accordés suffiront-ils à inverser les tendances actuelles ? Le doute est permis.

Pourtant, il y a urgence. Pour nombre de scientifiques, si la crise de la biodiversité est moins connue et médiatisée que le réchauffement climatique (auquel par ailleurs elle est étroitement liée), elle est tout autant porteuse de menaces pour l'humanité.

Source d'aliments, de substances naturelles d'intérêts divers, notamment pharmacologique, de matières premières et de satisfactions esthétiques, sa préservation constitue l'un des éléments majeurs d'une politique de développement durable.

Depuis quelque décennies, l'humanité provoque de nombreuses modifications de son environnement et la disparition de nombreuses espèces n'en est pas le moindre. Ainsi, si la disparition de centaines d'espèces, poissons, reptiles, oiseaux, mammifères, plantes supérieures est avérée, de nombreuses espèces plus discrètes, qui n'ont jamais été répertoriées, disparaissent dans la modification ou la disparition des écosystèmes. À l'échelle de la planète, nous vivons actuellement la sixième grande extinction des espèces et cette fois l'homme y est pour beaucoup. De nombreux scientifiques considèrent qu'il faudrait sur cette question constituer, à l'échelon mondial, un organisme du même type que le GIEC.

Cette régression de la biodiversité affecte même des variétés cultivées et domestiques que des générations d'agriculteurs avaient patiemment sélectionnées en fonction de leurs besoins et des exigences locales.

Si la construction d'une trame verte afin de permettre une gestion du territoire qui préserve la "biodiversité ordinaire", le regroupement des différents établissements publics concernés dans une seule structure, éventuellement une agence, il reste de nombreuses zones d'ombre sur les relations entre cette structure et les collectivités

territoriales d'une part, avec les personnels chargés de la protection de la nature d'autre part. Il en va de même de la question des moyens financiers et en personnel, notamment pour la recherche dont cet organisme sera doté. Espérons que la prochain débat parlementaire faisant suite au Grenelle saura prendre cette question en compte.

Inséparables de la protection de la biodiversité, celles de la qualité de l'eau, de la protection des zones humides et de la pollution des sols et qui mettent en cause certaines pratiques liées à l'agriculture intensive comme l'utilisation des pesticides ou des fongicides. Les réserves sur ces points de la part de certains organismes laissent à prévoir des difficultés.

La possibilité de la culture d'OGM en plein champ, même encadrée et contrôlée, constitue elle aussi une menace pour certaines espèces.

N'oublions pas qu'en matière de biodiversité, les responsabilités de la France sont immenses. Présente dans les quatre océans, elle est responsable du deuxième domaine maritime du monde. Outre le territoire national, elle est concernée par plusieurs zones où la protection de la biodiversité est particulièrement importante, Méditerranée, Caraïbes, Océan indien, Nouvelle Calédonie, Polynésie et par l'une des zones forestières majeures de la planète en Guyane.

Le travail pour s'opposer à l'érosion de la biodiversité ne saurait se limiter à l'intérieur de l'hexagone. Il faudra plus qu'un discours du président de la République pour faire oublier que la France a souvent été un très mauvais élève, souvent condamnée pour ses manquements à la protection de son environnement. Espérons que la présidence française de l'Union européenne changera la donne et permettra de réels progrès.

Comme le soulignent les travaux du Grenelle, la France se doit d'intervenir sur la protection de la biodiversité à l'échelle planétaire. Comme l'eau, l'énergie, la biodiversité est un bien commun de l'humanité au service et sous la protection de tous. Cela nécessite de la placer sous l'autorité de structures mondiales et de travailler au progrès et à des avancées sur une agence mondiale de l'environnement et du développement durable et sur un groupement de scientifiques du même type que le GIEC.



DÉBAT SUR L'INCINÉRATION SUR LE SITE INTERNET DU PCF que faire des ordures ménagères ?

atelier *Environnement-Santé* - **André Brunstein**

En septembre, j'avais écrit pour *Communisme et Écologie* n° 7 un article intitulé : "Dangers et limites de l'incinération : que faire des ordures ménagères?"

Cet article a fait l'objet d'un débat sur le site internet du PCF. Il n'est pas inintéressant de revenir sur le contenu du débat et d'en souligner les points essentiels.

Une remarque préliminaire, le débat présent nous invite à réfléchir sur ce que sont les lobbies, leurs méthodes d'influence, leurs actions, la force de frappe dont ils disposent, ils nous poussent très certainement à une indispensable réflexion sur nos méthodes de travail.

Les premières réactions ont été celles de communistes, ravis de lire un tel article sur le site national du PCF. Ils font état des écarts qui existent sur le terrain entre leur position et les élus de leur Parti. Ils font état de l'écart qui existe avec la réponse écrite que fait à l'un deux Marie-George Buffet, dans laquelle elle affirme son opposition à la construction d'un nouvel incinérateur alors que les élus locaux, conseillers municipaux et députés sont pour. En un autre lieu, un communiste fait aussi état de sa satisfaction d'une telle prise de position alors que le groupe communiste de la communauté urbaine a validé avec les élus PS et UMP la construction de deux incinérateurs. Il n'y a pas eu d'expression des élus des Bouches-du-Rhône qui, eux, sont fermement opposés à la construction d'un incinérateur pour l'agglomération marseillaise. Il y a ainsi, c'est le moins que l'on puisse dire, des distorsions au sein du Parti qu'il faut corriger.

Un autre fait état de l'affichage "courageux" du manque de certitudes et d'adhésion générale au sein du Parti à propos de l'incinération. Il dit que pour obtenir vraiment des résultats en matière de réduction des déchets, il faut un choix politique de rupture qu'il faut faire et afficher. Nous ferions ainsi un aveu sur notre absence sur cette question qui concerne chaque individu et on laisserait au pouvoir en place l'incarnation de la rupture et il pose la question : "N'est ce pas dommage?"

Des questions environnementales, techniques, économiques et politiques liées à l'incinération ont été largement évoquées et font l'objet de débats, voire de vraies polémiques :

- Les mâchefers issus de l'incinération représenteraient plus d'un tiers des déchets incinérés. Si les mâchefers étaient inoffensifs, on ne peut comprendre qu'ils soient interdits à proximité des rivières ou

des sources. Il est plus probable que les tests de lixiviation pratiqués ne sont pas optimum

- Il est bon de noter la prise de position de médecins avant le Grenelle de l'Environnement, leur proposition à propos des incinérateurs indique : "Instituer un moratoire concernant la construction de nouveaux incinérateurs d'ordures ménagères (IOM) et la délivrance des autorisations de coïncinération, en vertu du principe de précaution inscrit dans la Charte de l'Environnement (art. 1 et 5), incorporée depuis mars 2005 au préambule de notre Constitution. Les expertises scientifiques actuelles révèlent que de très nombreuses substances toxiques de type CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) s'échappent des IOM et que l'incinération émet des gaz à effet de serre. Favoriser la prépondérance des solutions alternatives au traitement des déchets ménagers, ayant un impact minimum sur la santé publique, en réduisant les déchets à la source, en favorisant le tri sélectif et le recyclage, le compostage et la méthanisation des fermentescibles, et le stockage ultime sécurisé est donc essentiel. Le parc français d'IOM est toujours le plus important d'Europe. Notre pays accuse un retard technologique considérable dans ce domaine. L'éventail des solutions alternatives, créatrices de nouveaux emplois, existe déjà sous la forme d'unités de gestion et de traitement des déchets en France (3 unités) et surtout dans d'autres États-membres de l'Union européenne, notamment l'Espagne, les Pays-Bas et l'Autriche. Il correspond à l'orientation des mesures actuellement proposées par la Commission européenne, l'incinération ne devant rester qu'une solution de dernier recours".

- On ne mesure pas en continu les dioxines, au mieux deux ou trois fois par an et encore on prévient l'industriel quinze jours avant de la mesure qui va être effectuée. Des dépassements sont souvent constatés comme à Mulhouse, Lunel-Viel, mais surtout à Giens, en 2005, où l'usine a poursuivi son fonctionnement pendant trois mois malgré le constat de niveaux extrêmement élevé de dioxine.



ORDURES MÉNAGÈRES (suite)

- Il existe plus de 200 sortes de dioxine, leur toxicité n'est pas égale.
- La solution est dans la réduction drastique de nos déchets et dans la plus grande économie des matières premières et respect de l'environnement.
- Les incinérateurs émettent globalement moins de dioxine que les chaudières, les poêles à mazout. Le filtrage des dioxines entraîne le filtrage des autres produits.
- Les industriels du déchet gagnent de l'argent, c'est un fait qu'ils en gagnent beaucoup. J'ai même écrit qu'ils en gagnaient beaucoup plus avec la décharge (taux de marge nette de 40 à 50 %) qu'avec l'incinération (marge nette maximum de 5 % et plus souvent de 3 %. Mais s'ils voulaient maximiser leurs profits, ils défendraient plutôt la décharge que l'incinération... il faut être logique, "camarade".
- "Si l'on appliquait le principe de précaution à tous les actes de la vie, je pense qu'il faudrait se placer dans un caisson étanche, en attendant une mort propre causée par aucun élément extérieur, ne vienne les délivrer de ce monde atrocement pollué."
- L'incinération est abandonnée un peu partout dans le monde, faux, "elle connaît un regain d'intérêt en Belgique et en Allemagne. La Suisse, les Pays-Bas, le Japon, le Danemark incinèrent une proportion supérieure de déchets par habitant".
- L'InVS : plusieurs points de vue se sont exprimés, un dit que l'étude de 2006 mettait en évidence une augmentation des cancers de 10 % suivant le gradient d'exposition géographique du lieu de résidence par rapport aux incinérateurs. Ce risque n'y est jamais qualifié de faible ou nul. L'étude d'imprégnation par la dioxine appréciée d'ailleurs que par un test sanguin, n'a pas été faite par cet organisme mais par l'AFSSA. L'autre point de vue dit que l'InVS a conclu, après une étude épidémiologique longue et complexe que le risque de développer un cancer pour un riverain d'incinérateur est aujourd'hui, compte tenu des progrès faits dans la dépollution des fumées statistiquement au pire négligeable, au mieux nul. Il note également qu'il y a aujourd'hui pas de différence d'imprégnation entre les riverains d'un incinérateur et les autres. Autrement dit si les gens sont imprégnés de dioxines liées aux activités humaines, ce n'est pas particulièrement dû aux incinérateurs.
- Le système est guidé par les principes du libéralisme.
- Le vrai système de financement du service public des déchets est le financement par le budget général qui permet de tenir compte des capacités contributives de chacun. La redevance incitative trier les déchets incite "aussi ceux qui sont pauvres ou imbéciles ou inconscients" à brûler sauvagement les déchets. "Par ailleurs, la redevance incitative s'appuie sur des motivations purement mercantiles, je trie pour payer moins cher, car les déchets déposés dans le bac des recyclables sont gratuits, semblant ainsi considérer que le tri généreux, désintéressé est voué à l'échec".

PARMI LES PARUTIONS RÉCENTES

Le Plan B

Pour un pacte écologique mondial

Lester Brown
Calmann-Levy 2007

Pour un pacte écologique

Nicolas Hulot
Livres de Poche 2007

Ces forêts qu'on assassine

Emmanuelle Grundmann
Calmann-Levy 2007

L'impasse alimentaire

Nicolas Hulot et Karine Maignon
Fayard 2004

Effondrement

Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie

Jared Diamond
Gallimard, NRF/Essais, 2006